

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Fonds distincts Sun Wise II

Fonds d'actions canadiennes de base CI Sun Wise

Au 31 décembre 2023

Bref aperçu : Date de création du fonds : décembre 2001

Valeur totale au 31 décembre 2023 : 11 187 079 \$

Gestionnaire : Gestion Mondiale D'Actifs CI

Taux de rotation du portefeuille : 3,18 %

Catégorie	Ratio des frais de gestion (RFG) (comprend les taxes)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
Garantie pleine 2001	3,80 %	36,87 \$	32 001
Garantie combinée 2001	3,56 %	39,40 \$	1 290
Garantie de base 2001	3,08 %	42,52 \$	12 022
Garantie pleine	3,80 %	36,81 \$	212 276
Garantie combinée	3,42 %	39,53 \$	19 197
Garantie de base	3,25 %	42,06 \$	20 716

Version du contrat

Du 4 déc. 2001 au 26 févr. 2003

Du 27 févr. 2003 au 30 oct. 2005

Placement minimal par contrat :

Aucun nouveau contrat

Aucun nouveau contrat

Montant minimal pour achats supplémentaires :

50 \$

Aucun nouvel achat

Minimum mensuel pour prélèvements automatiques :

50 \$

Aucun nouveau PPA

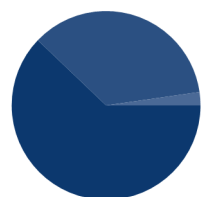
Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds investit dans la Catégorie de société d'actions canadiennes CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Les principaux titres et répartitions du fonds

sous-jacent au 31 décembre 2023	% de l'actif
Brookfield Corp	5,22
Amazon.com Inc	4,87
Element Fleet Management Corp	3,46
Alphabet Inc	3,32
Meta Platforms Inc	3,09
Microsoft Corp	3,06
Banque Royale du Canada	2,87
Banque de Montréal	2,82
Enbridge Inc	2,81
Open Text Corp	2,79
Total	34,31

Nombre total des placements : 43



	% de l'actif
Actions canadiennes	62,13
Actions américaines	35,59
Unités de fiducies de revenu	2,28

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui peuvent protéger votre argent si la valeur baisse. La rubrique « Frais permanents du Fonds » donne un résumé des frais. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds s'adresse aux titulaires de contrat s'ils :

- souhaitent avoir un fonds d'actions canadiennes de base
- investissent à moyen et/ou à long terme.

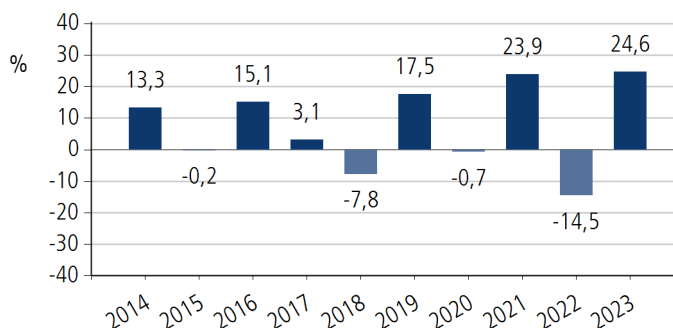
Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Cette rubrique présente le rendement passé du fonds. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans l'option de garantie de base du fonds en décembre 2013, vous détiendrez 1 909,11 \$ en décembre 2023. Il s'agit d'une moyenne de 6,68 % chaque année. Le rendement est présenté après déduction du RFG. Le RFG du fonds distinct comprend les frais d'assurance. Les frais d'assurance et d'autres frais réduiront le rendement du fonds. Le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. Votre rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

Rendements annuels (%)

Ce graphique montre le rendement du fonds de catégorie de base au cours de chacune des dix dernières années. Au cours des dix dernières années, la valeur du fonds a augmenté pendant six ans et a diminué pendant quatre ans.



Quel est le degré de risque?

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	-----------------	---------------	----------------	-------

La valeur de votre placement peut baisser. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Fonds distincts Sun *Wise* II

Fonds d'actions canadiennes de base CI Sun *Wise*

Au 31 décembre 2023

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir dans le fonds ou revendre vos parts. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne																
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat.	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller devez vous entendre sur le taux exigé. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de l'achat et seront remis à titre de commission. 																
Frais d'acquisition différés (FAD)	<p>Si vous vendez :</p> <table border="1"> <tr> <td>moins de 1 an après l'achat</td> <td>5,5 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après l'achat</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après l'achat</td> <td>4,5 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après l'achat</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après l'achat</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après l'achat</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après l'achat</td> <td>1,0 %</td> </tr> <tr> <td>Après 7 ans</td> <td>0,0 %</td> </tr> </table>	moins de 1 an après l'achat	5,5 %	moins de 2 ans après l'achat	5,0 %	moins de 3 ans après l'achat	4,5 %	moins de 4 ans après l'achat	4,0 %	moins de 5 ans après l'achat	3,0 %	moins de 6 ans après l'achat	2,0 %	moins de 7 ans après l'achat	1,0 %	Après 7 ans	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition différés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons une commission de 5 %. Les frais d'acquisition différés que vous payez nous sont remis. Vous pouvez racheter jusqu'à 10 % (ou le plus élevé de 10 % ou le versement minimum annuel de l'année si le contrat est un FERR, FRV ou FRRRI émis entre le 4 décembre 2001 et le 26 février 2003) de vos parts d'un fonds chaque année sans payer de frais d'acquisition différés. Jusqu'à 20 % des parts sans frais d'acquisition différés non utilisés peuvent être reportés. Le maximum que vous pouvez retirer sans payer de frais d'acquisition différés est 30 % de vos parts. Vous pouvez échanger vos parts contre d'autres parts d'un autre fonds à FAD aux termes du contrat d'assurance sans payer de frais d'acquisition différés. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.
moins de 1 an après l'achat	5,5 %																	
moins de 2 ans après l'achat	5,0 %																	
moins de 3 ans après l'achat	4,5 %																	
moins de 4 ans après l'achat	4,0 %																	
moins de 5 ans après l'achat	3,0 %																	
moins de 6 ans après l'achat	2,0 %																	
moins de 7 ans après l'achat	1,0 %																	
Après 7 ans	0,0 %																	

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation et les frais d'assurance du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous obtenez. Pour l'option facultatif Capital Plus, les frais sont payés en prélevant des parts de vos fonds. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la notice explicative et contrat.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds) (comprend les taxes)	Taux annuel des frais d'assurance inclus dans le RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Avenant facultatif Option Capital Plus (taux annuel en pourcentage de la valeur des parts)
Garantie pleine 2001	3,80 %	1,05 %	0,30 %
Garantie combinée 2001	3,56 %	0,80 %	0,30 %
Garantie de base 2001	3,08 %	0,55 %	0,30 %
Garantie pleine	3,80 %	1,05 %	0,30 %
Garantie combinée	3,42 %	0,80 %	0,30 %
Garantie de base	3,25 %	0,55 %	0,30 %

Commission de service

Nous versons une commission de service annuelle tant que vous êtes propriétaire du fonds. Elle est incluse dans les frais de gestion. Le taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Taux annuel de frais de service	FAD : 0,50 %	FAI : 1,00 %
---------------------------------	--------------	--------------

Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat hâtif	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez dans les 60 jours ouvrables de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de changement	Votre conseiller en assurance peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre celles d'un autre fonds ou d'une autre catégorie.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier toute souscription dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables suivant son envoi, selon la première de ces éventualités. Vous devez aviser Gestion mondiale d'actifs CI (GMA CI) de votre intention de résilier par écrit (courriel, télécopieur ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du placement si celle-ci a baissé. Le montant qui vous sera retourné s'applique seulement à l'opération en question et comprendra tous les frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Vous pouvez également changer d'idée à propos de toute opération subséquente aux termes du contrat et la résilier dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas-ci, le droit de résiliation s'applique seulement à la nouvelle opération. Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur des parts du fonds qui vous ont été attribuées si celle-ci a baissé.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Certains détails du contrat pourraient mener à des changements dans le présent sommaire. Veuillez vous assurer de lire la notice explicative et contrat. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Gestion Mondiale d'Actif CI, au nom de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

15, rue York, 2^e étage

Toronto (Ontario) M5J 0A3

Téléphone : 1-800-792-9355

Courriel : servicefrancais@ci.com